

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les membres de Rx&D apportent de nouvelles améliorations à leur *Code de déontologie*.**

**Ottawa, le 28 novembre 2006** – Depuis près de 20 ans, les compagnies membres de *Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada* (Rx&D) ont adhéré à un *Code* qui encadre leurs pratiques marketing lors de leurs échanges avec les professionnels de la santé.

« Nous avons, au cours des dernières années, amélioré et renforcé le *Code de déontologie* en fonction des attentes des intervenants et du public relativement à l'industrie de recherche pharmaceutique, » a déclaré le président de Rx&D, Russell Williams.

« Grâce à notre *Code de déontologie*, notre industrie est heureuse d'être l'un des chefs de file en matière d'éthique et de transparence. Le respect de ce *Code* est l'une des conditions d'adhésion à Rx&D, » a-t-il ajouté.

Les compagnies membres ont adopté à l'unanimité les dernières améliorations apportées au *Code* dans les domaines suivants :

- **Section 4A – Éducation médicale continue (EMC).** Cette section établit maintenant clairement que la compagnie membre est responsable des activités organisées, à sa demande, par une tierce partie. « Il est important que les compagnies membres soient responsables du comportement, non seulement de leurs propres employés, mais aussi de ceux qu'elles mandatent pour mener des activités d'EMC, a indiqué M. Williams. On ne peut pas faire faire par une tierce partie ce qui nous est interdit. »
- **Section 12 – Études de marché.** Cette section clarifie maintenant la différence dans les rôles des activités liées aux ventes et celles liées aux études de marché. « Rx&D trace plus clairement les limites entre les études de marché et les activités promotionnelles, a souligné M. Williams. Nous avons non seulement interdit la participation de représentants des ventes aux études de marché, mais nous sommes allés plus loin en leur interdisant d'effectuer un suivi auprès des personnes qui ont participé aux études. »

Parmi les autres améliorations au *Code de déontologie* de Rx&D, notons :

- **Section 2 – Publicité et diffusion de l'information.** Cette section établit maintenant que la communication électronique est reconnue comme un moyen acceptable de diffusion de l'information.
- **Section 4 – Enseignement destiné aux professionnels de la santé.** Cette section établit maintenant des limites raisonnables pour les pratiques communément acceptées dans la formation des professionnels de santé qui vont, à leur tour, former d'autres professionnels quant aux nouvelles indications/nouveaux médicaments.
- **Section 15 – Application.** Cette section établit maintenant une période raisonnable pendant laquelle les plaintes doivent être déposées.

« Nous avons consulté l'industrie dans son ensemble concernant les dernières améliorations apportées au *Code*, a déclaré M. Williams. Nous établirons un dialogue constant avec les associations qui représentent les médecins, les pharmaciens et les infirmiers aux échelons fédéral, provincial et territorial afin de nous assurer que les améliorations futures soient bien reçues, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté pharmaceutique. »

Les sections 2 et 15 sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Les autres améliorations aux sections 4, 4A et 12 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D)* est une association dont les membres sont engagés dans l'amélioration de la santé des Canadiens et des Canadiennes. En tant que partenaire du système de santé, nos découvertes permettent d'éliminer des interventions médicales telles les chirurgies qui ont des impacts importants sur la qualité de vie des patients et les budgets en santé. La communauté représente plus de 22 000 hommes et femmes œuvrant dans plus de 50 compagnies membres au Canada, créant 100 000 emplois au pays.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

François Lessard  
Communications  
Téléphone : 613 236-0455